

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES **DU PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202211-161

Du 2 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux du mois de novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle polyvalente de Laboule, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, THIBON Jean François, LASTELLA Carole, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER-BASTIDE Jean Marc, AUZAS Vincent, LAPORTE Jean Pierre, CARRIER Martine, POUGET TIRION Dominique, GALLET Françoise, GOUBE Julien, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, DEFFREIX Christophe, AUDIBERT François, PRAT Eric, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, L'HERMINIER Raoul, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, PRANDI Patrice, PIOLAT Didier, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, DODARD Max..

Pouvoir : PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de LACOUR Gladie), CARRIER Martine (pouvoir de DJIANN Nicole), LAPORTE Jean Pierre (pouvoir de BERRES Thierry), POUGET TIRION Dominique (pouvoir de MARCHAL Yannick), DEFFREIX Christophe (pouvoir de BOISSIN Eric), SALEL Matthieu (pouvoir de PIERRARD TEYSSIER Nadine), PRANDI Patrice (pouvoir de BELVA Nathalie).

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 28

Pouvoir : 7

Date de la convocation 26 octobre 2022

A été élu secrétaire : GONTIER Philippe

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET: CONTRAT « ATOUT RURALITE » DU PAYS BEAUME DROBIE AVEC LE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

Le Président présente le nouveau dispositif contractuel d'aide du Département de l'Ardèche aux Communautés de Communes voté en juin 2022.

Le contrat "Atout Ruralité" permet de mobiliser pour notre Communauté de Communes, une enveloppe de 190 634 € pour 4 ans, à affecter sur des projets d'investissement.

Il propose de présenter 2 projets communautaires, déjà connus des services du Département, à savoir :

- l'aménagement de la voie douce à Joyeuse, avec une affectation de 28 600 € de subvention à inscrire dans le contrat pour une dépense éligible de 143 830 €.
- la construction de la crèche à Valgorge, avec une affectation de 162 034 € de subvention à inscrire dans le contrat pour une dépense éligible de 668 493 €.

Le Conseil Communautaire,

Oui l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

Prendre acte de l'enveloppe du contrat Atout Ruralité du Département de l'Ardèche pour le Pays Beaume Drobie, soit 190 634 €,

Inscrire l'aménagement de la voie douce à Joyeuse et la construction de la crèche à Valgorge dans le contrat Atout Ruralité du Pays Beaume Drobie et répartir l'enveloppe des 190 634 € comme présenté,

Autoriser le Président à signer le Contrat Atout Ruralité avec le Département de l'Ardèche,

Charger le Président de la mise en œuvre de la présente décision.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Christophe DEFFREIX

Président

GONTIER Philippe

Secrétaire de séance

